



Commune de
PERROY

Perroy, le 1^{er} octobre 2021

Commune de Perroy

Commission de Gestion-Finances

Conseil communal de Perroy du 14 octobre 2021

Rapport de la Commission de Gestion-Finances – Préavis no 06/2021

Autorisations Générales pour la Législature 2021-2026

Monsieur Le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission Gestion-Finances, s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier le rapport cité en titre.

Les points 1 / 2 / 3 et 5 n'appellent pas de remarques particulières.

Le point 4 : Dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget

Ce point a été discuté par la commission concernant le montant qui peut être porté à CHF 75'000.- par cas, sous réserve de l'accord de la commission de Gestion -Finances.

Au vu des demandes extrêmement rares durant les dernières législatures, nous sommes d'avis que tout montant au-delà de CHF 50'000.- doit être approuvé par le Conseil et non par la commission Gestion-Finances.

La commission Gestion-Finances vous propose de modifier le point 4 comme suit :

Amendement proposé par la commission Gestion-Finances

Point 4 : Pour la législature 2021-2026, la Municipalité demande au Conseil communal la reconduction de l'autorisation générale permettant à la Municipalité de faire face aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant maximum de CHF 50'000.- par cas.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose d'accepter le préavis no 06/2021 amendé.

Au nom de la commission

Le rapporteur

Ludovic Fatton